



Mai/août 2021

L'actualité du village

Recrutement de trois emplois d'été

Un questionnaire avait été transmis aux 16-25 ans de la commune en début d'année, il était apparu dans les retours que la recherche de jobs d'été constituait une préoccupation importante. Outre les recherches d'entreprises externes capables de les accueillir, la commune a proposé à trois d'entre eux un job au sein des services techniques.

Ainsi, Maëlle, Maxime et Mathis ont été embauchés pour une période de 15 jours chacun, pour la période juillet-août.

Ils ont effectué des travaux de nettoyage des rues, entretien des espaces verts, nettoyage des salles communales, ainsi que des travaux de peinture à l'école. Malgré parfois des périodes de chaleur intense, ils se sont acquittés avec ardeur de leurs tâches.

Cette première expérience d'embauche de jeunes a été concluante et sera renouvelée les étés suivants. Les jeunes entre 18 et 25 ans intéressés peuvent déjà postuler pour l'année prochaine.

Embauche prévisionnelle d'un apprenti

Depuis le mois d'avril, Julien Brisard, 15 ans, a effectué plusieurs périodes de stage liées à sa formation d'entretien d'espaces verts.

Il est encadré par Henry Collet adjoint responsable des services techniques et Philippe Guinchard agent technique titulaire.

Les Igonaises et Igonais sont désormais habitués à voir Julien sillonner le village à vélo dans le cadre de son travail et chacun apprécie son fort engagement.

Il devrait revenir entre septembre et décembre pour effectuer de nouvelles périodes de stage avant d'enchaîner sur un contrat d'apprentissage « entretien espaces verts » lorsqu'il aura fêté ses 16 ans.

Jade Sanchou, nouveau petit Maire

A Igon, le Conseil Municipal des Enfants a été créé en 2015 et a pour mission de représenter les enfants du village en réalisant des projets concrets. Ces élections se sont déroulées le vendredi 7 mai 2021 à la Mairie.

Les enfants de CM1 et CM2 de l'école publique Arc en Ciel et de l'école privée du Beau Rameau constituaient les électeurs. Ainsi, ce n'est pas moins de 54 votants qui ont élu pour 2 ans les 9 petits conseillers de la commune, un garçon, Thibo et huit filles, Enora, Alice, Maëlle, Mathylde, Eulalie, Jade, Mathilde et Louise.

Le nouveau Conseil Municipal des Enfants s'est réuni le 18 mai et a élu Jade Sanchou petit Maire d'Igon qui succède à Thalia Fau. Ses deux adjointes seront Louise Schulz et Mathilde Satori. Félicitations à tous les conseillers pour leur engagement et nous leur souhaitons beaucoup de réussite dans leurs projets.

N'hésitez pas à contacter les services de la mairie

Mairie d'Igon, Place Saint-Vincent 64800 IGON - 05.59.61.23.75 / mail : mairie.igon@wanadoo.fr / www.igon-bearn.fr

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux **FACEBOOK & INSTAGRAM**



Mise en place du Pass sanitaire dans les bâtiments publics

Le pass sanitaire est valide sous réserve de pouvoir justifier soit un schéma vaccinal complet (7 jours après la 2eme dose ou la dose unique en cas de contamination antérieure du vaccin; 28 jours après la seule dose de Janssen), soit d'un test négatif (PCR, antigénique ou autotest réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé) de moins de 72 heures, soit d'un certificat de rétablissement de plus de 11 jours et de moins de 6 mois.

Lorsque le pass sanitaire s'applique, le port du masque n'est pas obligatoire mais recommandé.

Le pass sanitaire sera exigé à partir du 31 août, pour les salariés des lieux et établissements recevant du public et à partir du 30 septembre pour les enfants de 12 à 17 ans.

Le pass sanitaire est désormais exigé à compter du premier visiteur dans tous les cas suivants (le contrôle de l'identité de la personne présentant le QR code ne peut légalement être effectué que par les forces de l'ordre) :

Dans les ERP (Etablissements Recevant du Public) : lieux de spectacle debout, enceintes sportives, événements culturels, festivals, chapiteaux.

Dans les ERP relevant du secteur des loisirs: dans les établissements de plein air, les parc à thèmes , parcs d'attractions, établissements sportifs clos et couverts, Salles de jeu et de dans Cinémas, salles de spectacle en configuration assise, Salles à usage multiple en configuration assis (salles des fêtes, salles polyvalentes), Musées, bibliothèques, médiathèques

Dans les bars et restaurants et restaurants des hôtels

Pour l'accueil dans un établissement de santé, social et médico social, hors cas d'urgence

Dans les transports aériens, ferroviaires et routiers inter régionaux

Manifestations sportives sur l'espace public déclarées en Préfecture (marathon, course.....)

Evènements de plein air de type repas, fêtes de village, marchés.

(Les élus, en lien avec le

Préfet appréciant en fonction du risque sanitaire local)

Mariages et fêtes privées dans les salles polyvalentes

(pass sanitaire sous la responsabilité

de l'organisateur de l'évènement)

Mariages en Mairie

:

pas de pass sanitaire

Lieux de culte

:

pas de pass sanitaire

Fibre

Les travaux relatifs à l'installation de la fibre dans le village touchent à leur fin.

Dès le 9 août , 146 foyers du village étaient en mesure d'être raccordés.

Le 29 septembre, c'est 264 foyers supplémentaires qui pourront se connecter.

Vous pouvez d'ores et déjà regarder via le site d'opérateurs en renseignant votre adresse si vous êtes éligibles à la fibre.

Actuellement, seuls 2 opérateurs sont susceptibles de procéder aux raccordements dans vos foyers, cependant ils proposent des offres promotionnelles ainsi que des avantages sur les travaux de raccordement.

Si vous souhaitez vous brancher, vous pourrez alors prendre un rendez-vous avec un opérateur pour raccorder votre foyer.

Si vous souhaitez plus d'informations vous pouvez vous renseigner au secrétariat de la Mairie.

Ci joint le lien permettant également de voir les points de raccordements éligibles:

<http://thd64.fr/le-deploiement/>

Accès Espace de la chânaie.

L'espace de la chânaie notamment devant la Maison pour Tous et à proximité de l'aire de jeu avait besoin d'être réglementé et sécurisé.

En effet cet endroit, apprécié par les promeneurs, les familles et les enfants doit être fréquenté en toute sécurité.

C'est pourquoi, une barrière à l'entrée de l'esplanade de la Chânaie a été installée.

L'accès aux véhicules pourra être autorisé lors de manifestations d'associations, du marché ou lors de la location de la salle par des habitants du village si nécessaire.

Dans la même optique, deux murets et un banc ont été édifés à proximité du cours de tennis.

D'autres embellissements floraux interviendront dans cette zone un peu plus tard.

Nous avons également constaté une grande fréquentation du cours de tennis, c'est pourquoi nous avons procédé au nettoyage de la surface et au remplacement du filet.

N'hésitez pas à contacter les services de la mairie

Mairie d'Igon, Place Saint-Vincent 64800 IGON - 05.59.61.23.75 / mail : mairie.igon@wanadoo.fr / www.igon-bearn.fr

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux **FACEBOOK & INSTAGRAM**



Moulin du Martinet

Comme annoncé dans le bulletin précédent, la commune d'Igon a acquis la maison du Moulin du Martinet (située près du Lavoir) le 23 juin dernier. Le prix d'achat est de 125 000 €.

Auparavant, nous avons mandaté la société GreenSpace pour faire une étude sur la faisabilité économique du projet. Cette étude a permis d'établir un montant de travaux de l'ordre de 310 000 € pour l'aménagement de deux logements T4.

Ceci a également permis de procéder aux demandes de subventions estimées à 154 000 €.

Nous sommes actuellement dans la phase de recherche et de sélection d'un Maître d'œuvre, qui lui-même déterminera les différents lots de travaux, procédera aux démarches administratives et à l'établissement des dossiers de consultation des entreprises.

